CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR [illegible]

Aucun abonnement ne sera [illegible] et gagné [illegible] suspendue [illegible] feuille par écrit [illegible] avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, [illegible] d'une piastre par carré de [illegible] pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre.

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages, et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR NEW YORK—(paquebot du 5 mai.)
Ligne entre la Louisiane et New-York.)

Le navire **HUNTSVILLE**, capitaine Allen, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

FOSTER & HUTTON,
rue du Canal, No. 77.

13 avril

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, **HOPE**, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO,
rue Royale, No. 117.

13 av

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf **ST. PAUL**, partira dans quelques jours, et peut prendre quelques passagers, s'adresser au capitaine Woodberry, à bord, ou à

LINCOLN & GREEN.

16 av

A LOUER

POSSESSION en sera donnée immédiatement le vaste magasin à 3 étages No. 26, rue Gravier. S'adresser à

W. H. MORGAN,
rue du Camp, No. 37.

19 avril.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe **FLORENCE**, doublé et chevillé en cuivre, capit. Smith, a besoin de 300 balles du coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à

2 avril I. OGDEN & CO.

A FRETER:

Le brick de première classe, **PANAMA**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à

22 mars I. OGDEN & CO.

AU magasin de **CHARLES MONROSE**, rue de Chartres, No. 86.—Reçu et à vendre, un grand assortiment de Canezous brodés, en bobinet; Cols rabattants, brodés; Fichus; Robes de batiste imprimé, du dernier genre, &c. 26 avril

REÇUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée.

Fers à repasser, fil de fer et de cuivre; Pots d'étain, porte bouteilles, cercles en cuivre et en feuille; Boites en fer-blanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Craques à café (plaques) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et sourrissières en fil de fer; Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaines pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Survarrow; [illegible] et rasoirs assorties, pantur[illegible] courbées à plaques [illegible] et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spears et C. S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et estalles de boucher, assortis, Loquets de toutes qualités; Tenaux anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, carrés; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoïnes, passepartout, scies de moulin &c., Compas de proportion et compas à ressorts, rappes à chevaux; Rappes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieures; Moulins à mais de Park et de Corn de Nos. 1 à 10; Tilles, haches et cas[illegible] pour tonneliers et charpentiers; Pitons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre à vis; guimbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; Bigornes de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à maçons de Brades, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, [illegible] balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Roulettes à chassés; loquets, polis et vernissés; Vrils très-forts, assortis de 10 à 18 laines, fancelles No. 1 à 4; Poêles à frire de toutes qualités, complets pour coffres &c.; Poignées en cristal, plaquées; Anneaux de tentes en fer et en cuivre; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de clincaillerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses poil à enduire en barils et en boucauds, colle-forte américaine braie, goudron et résine.

16 av F. PASCAL.

VINS—100 paniers vin de Champagne; 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 8 ans de vin de Madère de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux; le tout ayant [illegible] au drawback, à vendre par

4 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE A BON MARCHE.

UN assortiment de liqueur superfine et fine, Absynthe [illegible] vrasser do; Bière blanche; Vinaigre [illegible]

S'adresser à DELAMOURTIERE,
rue Royale, No. 234.

10 avril.

MEUBLES A BON MARCHE.

LE soussigné [illegible] vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. [illegible] consistent en buffets, secrétaires, bureaux, [illegible], sofas, tables, bois de lits, miroirs, chaises [illegible].—Les personnes qui désireraient acheter [illegible] de leur intérêt de venir à son établissement, pour [illegible] des articles excellents et à bas prix.

GEO. WITNEY,
rue de la Douane, No. 21.

25 mars

T[illegible] d'un à soixante jours de vue, à vendre [illegible]

26 avril THEOD. NICOLET & Co.

BON MARCHE—5 caisses de [illegible] qualité; 5 [illegible] de bouquins; 10 [illegible] de gros brodequins, en vente à 25 pour cent, plus bas que le prix courant, chez

AY[illegible] de la Levée, No. 46,
près des magasins bleus.

15 av

SALPETRE—[illegible] à vendre par

5 avril LINCOLN & GREEN.

[illegible] A VILLE.

UNE HABITATION de 8 arpens de face, [illegible] dans la paroisse d'Iberville, rive droite du fleuve, bornée dans sa partie supérieure par la bayou Gozels, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Cammaux, ayant, avec la double concession, une superficie d'à peu près 900 arpens susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 24 pieds sur 46, édifiées sur des en briques, entourées en planches, couverts en bardeaux et peinturés, et divisées en dix appartemens, dont l'un contient un moulin à gru patente: six cabanes à nègres, doubles, [illegible] avec cheminées en briques, entourées en planches, couverts en bardeaux et peinturées; la sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur [illegible] de large; avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à gru. La sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large; il s'y trouve un équipage neuf, elle est calculée [illegible] une autre; deux purgeries chacune de 50 pieds de long sur 30, le tout en briques. Tous les édifices sus-mentionnés à l'exception [illegible] maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 120 arpens [illegible], et la plantation de [illegible] est suffisante pour les besoins de l'habitation.

VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensembles avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités:

Barney, âgé de 24 ans, bon scieur de long, excellent pioche, pelle et hâche.

Washington, âgé de 26 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.

Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.

Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu cuisinier.

Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.

Henry, de 25 ans, charretier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.

Reuben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.

Jarry, de 23 ans, laboureur, piocheur, bûcheur, briquetier et entendu à la machine à vapeur.

Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Guld, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.

David, de 22 ans, bonne pioche, pelle et hâche.

Alexander, de 24 ans, do. do. do.

Hy. Copper, de 27 ans, charretier, et do. do. do.

Williams, de 24 ans, do. do. do. do.

Samuel, de 27 ans, do. do. do.

Bazile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.

Davis, de 18 ans, piocheur, bûcheron et bonne pelle.

Jerry, de 20 ans, do. do. do.

Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur, et bûcheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segond et Elisé Rilieux, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront le dit 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes:

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

LYCEE DE NEW-YORK.

Sous la direction de
M. CHARLES COUDERT,
A GREENWICH.

Huitième avenue, près la rivière du Nord et à deux milles de la ville de New-York.

DANS cet établissement fondé en 1826, par Charles Coudert, se trouvent combinées les deux autres écoles françaises dont l'une était dirigée récemment par M. Peugnet, et l'autre par le Gén. Lallemand. Il est conduit sur les principes qui ont jusqu'ici été approuvés dans ces institutions.

Les langues anglaise, française et espagnole y seront enseignées comme partie de l'éducation générale, par des professeurs enseignant les leçons dans leur langue natale, et les élèves s'exerceront constamment à les parler et les écrire.

Les langues grecque et latine seront enseignées par des professeurs compétents aux élèves qui désireront cette instruction.

Ces élèves y trouveront une grande facilité pour l'acquisition des langues modernes, en les comparant avec les anciennes si riches en littérature et si intimement liées avec les langues modernes qui en découlent.

Le cours d'étude à suivre dans le Lycée sera plus ou moins étendu selon le temps que l'élève aura l'intention d'y donner et les moyens dont il fera preuve. Le principal ne prétend ni n'espère que chaque élève sortira de l'institution avec une éducation parfaite et accomplie; mais il se flatte dans tous les cas de cultiver et d'améliorer leur intelligence et de poser une base sûre et solide à l'acquisition des connaissances plus étendues, il n'épargnera ni peines ni dépenses pour atteindre ce but.

Les principes de grammaire, de logique, de philosophie intellectuelle et morale, d'histoire, de mathématiques, d'astronomie, de botanique, de géologie, minéralogie, chimie, économie politique, tenue de livres et opérations commerciales en général formeront une partie du cours élémentaire, mais ceux qui désireront approfondir une branche particulière auront toute facilité de le faire; en dernier lieu l'attention des élèves sera dirigée plus particulièrement vers la littérature des nations dont ils étudieront la langue, et le principal espère pouvoir avec le temps former une classe capable de suivre avec plaisir et profit un cours de littérature ou belles lettres.

Le raisonnement [illegible] principe de la discipline et du mode d'enseignement [illegible] institution et il n'y sera infligé aucun châtiment corporel.

CONDITIONS.

Le logement, la nourriture, le blanchissage, la lecture, l'écriture, les langues anglaise, française et espagnole, un cours complet de mathématiques et de dessin linéaire, la géographie, l'histoire, la grammaire générale, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, la minéralogie, la physiologie et la tenue des livres.

Pour le cours ci-dessus le prix sera par an, payable par trimestre et d'avance $300

Grec et latin	par quartier	10
Grec ou latin seul	"	7 50
Usage du lit	"	1 50
Papier, plumes etc.	"	1 50
Musique	"	25
Dessin	"	12
La danse	chacun (non payable d'avance)	12
L'escrime,	chacun (non payable d'avance)	12
Equitation, du 1er. mai au 1er. octobre. do.		40

Les personnes qui désireront y inclure toutes les autres dépenses et avoir droit, pour une somme déterminée, à toutes les branches d'éducation enseignées dans l'établissement, l'usage des livres et instruments nécessaires, y inclus le racommodage des souliers et les brosses, peignes &c. feront un arrangement particulier.

Pour plus amples renseignemens s'adresser ici à M. *Jacques Toutant*, près la presse à coton d'en bas.

13 avril—1m.

AU BAZAR DE PARFUMS,
RUE ROYALE, NO. 239.

LA saison actuelle étant la plus propice pour l'emploi de certains Cosmétiques de toilette que l'on trouve dans le magasin ci-dessus, le soussigné se permet quelques observations sur l'usage à faire des articles suivans:

A l'approche des chaleurs la chevelure des dames, fatiguée par le tiraillement qu'elle a éprouvée par les coiffures de l'hiver, nécessite un soin particulier.

Le savon liquide au jaune d'œufs est très nécessaire pour nettoyer la tête et disposer les cheveux à recevoir les corps gras, tels que pommade, huile, crême &c, qui tous ont plus ou moins la propriété de les faire croître, en prévenir la chute, les rendre souples et les lisser.

On se trouvera fort bien de l'usage de l'huile florale de Saisy, do de macassar de Rowland, do d'ours clarifiée, inodore ou parfumée, de la pommade à la moëlle de bœuf, do à la graisse d'ours, do de macassar, do des Francs, phyotrix de Guiland, batons de pommade cosmétique, &c.

Pour le teint [illegible] de la *Cold Cream*, crême de limaçons; crême de Perse, qualité supérieure; do de concombres; poudre très fraiche; fécule, ou poudre de patates, crême de rose; blanc de perle; rouge surfin, en pots, en feuilles ou en vinaigre; lait de rose, &c.

Savons de toilette à toutes les odeurs, en tablettes, en boules, en poudre, en essence et en crême; pâte d'amandes liquide ou en poudre, pour blanchir la peau; la célèbre crême de savon d'amandes amères, de Demarson, toujours fraiche et très odorante, si réputée pour adoucir la peau.

Pour la bouche: Eau balsamique et poudre de Demarson, poudre de Ceilan, corail et opiat très frais.

Essences très fines et à toutes les odeurs, pour le mouchoir, entr'autres celle si renommée appelée Caprice de Valérie; eau-de-vie de Lavande double et ambrée, eau des Alpes; do de Cologne de toutes qualités, jusqu'au double extrait de Demarson, et le No. 24 de Marie Farina; eau de fleurs d'oranger do de rose, &c.

N. B.—Tout le monde connait les qualités précieuses qu'acquièrent les cosmétiques en vieillissant, les personnes qui désireraient se pourvoir de très vieilles eaux Régénératrice, de [illegible], des Capucins des Alpes, do des Montagnes Françaises, de Cologne, &c. en trouveront que l'on peut leur garantir avoir 15 ans de flacon.

Très [illegible] vanillées la livre ou à l'once, pour faire les [illegible] créole et autres, vinaigre de [illegible]

14 mai L. EVEN.

A VENDRE au bassin, par les soussignés, briques à feu de Pensacole, de 1ère. qualité, bois de charpente, bois de chauffage, do. de pin, charbon, sables blanc, coquilles, brai et goudron.

23 mars GUESNARD & ALPUENTE

VENTES PAR LE MARSHAL.

J. P. Dubois vs. Peter Ozier.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente jeudi, 6 juin prochain, à midi, au café Hewlett, l'esclave Rocky, saisie dans la demande ci-dessus.

7 mai L. DAUNOY, marshal.

C. Chase contre A. McDonald et la goëlette Hope et les patrons.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 4 juin, à midi, au café de Hewlett, la goëlette Hope, ses agrès et apparaux et mobiliers, saisis dans la demande ci-dessus.

3 mai L. DAUNOY, marshal.

P. Arnaud contre Mlle. Ileus.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 16 mai, à 5 heures, au bureau du marshal, rue Ste. Anne, un sofa, deux tables, un bois de lit d'acajou, de la porcelaine, verrerie et autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

[illegible] mai L. DAUNOY, maréchal.

J. A. Sanders contre G. W. Duncan.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi, 10 mai, à 5 heures, sur les lieux, à l'encoignure des rues Julie et du Camp, différents meubles, savoir: tables, chaises, tablettes de comptoir, lampes, chandeliers, &c.—saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 avril L. DAUNOY, marshal.

Madame Pontalba contre Wm. Lee.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le samedi 11 mai, à 5 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre St. Pierre et Jefferson, une quantité d'articles de comestibles et quelques meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

26 avril L. DAUNOY, marshal

Louis Coward contre Jh. Titus.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi, 24 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, une négresse nommée Milly, saisie dans l'affaire ci-dessus.

24 avril L. DAUNOY, marshal.

Jn. A. Chenery contre Ygnacio Sarias, Joseph Webber contre le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 9 mai, à 5 heures, dans la rue Gravier entre Magasin et Tchoupitoulas, divers comestibles, consistant en tabac, vermicelle, 7 pipes contenant des liqueurs, 3 pipes vides, 1 boite clous, 4 de papier à envelopes, porc, maquereaux, melasse, 6 damejeannes vin rouge, 1 do. anizette, 7 do. vides, environ 600 bouteilles, caraffes, verres, 1 poële, 2 pipes contenant du vin rouge, 1 lampe en cuivre, 1 lot de cordes, balais cruches, 1 paire de balances et les poids, sur les lieux au magasin bleu, 1 comptoir, et autres garnitures, saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 av L. DAUNOY, marshal.

R. Salmon vs. L. F. V. Doricourt.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 20 mai prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un **TERRAIN**, situé rue Dumaine entre Bourbon et Dauphine, mesurant 100 pieds de profondeur sur 39 pieds de face, saisi dans la demande ci-dessus.

17 av L. DAUNOY, marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.—*Geo. Washington vs. le capitaine Walker, du bateau à vapeur Peruvian.*—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé de la cour de cité, j'ai saisi tous les droits que peut avoir le défendeur au bateau à vapeur PERUVIAN, ses agrès et apparaux, et j'offrirai ledit bateau à vapeur en vente publique, à la Bourse de Hewlett, Vendredi le 17e jour de mai prochain, à midi.

15 avril L. DAUNOY, maréchal.

EN vertu d'un writ de saisie à moi adressé, par l'honorable J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, de la Nouvelle-Orléans, à la demande de G. Vance vs. E. & C. Colfax, j'ai saisi les biens et meubles qui sont dans le magasin loué et occupé par les dits F. & C. Colfax, je cite par le présent toutes personnes intéressées à apparaître dans l'espace de 15 jours, pour répondre à la demande du plaintif.

13 avril L. DAUNOY, marshal.

Abner Estis contre le bateau à vapeur Waverly, Capitaine et propriétaire, Daquin Frères contre le même, A. S. M. Damaris contre le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, Mardi 14 mai, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Waverly, ses agrès, apparaux et emmeublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 avril L. DAUNOY, marshal.

L. C. Hutchinson tuteur de [illegible] vs. James Honey.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 24 avril, à 4 heures, au Prince, rue Bourbon, No. 366 un bois de lit, une table, [illegible] 6 chaises de paille, saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 avril L. DAUNOY, marshal.

W. T. Thompson vs. [illegible] Etat de la Louisiane vs. le même, E. G. [illegible] le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le 15 mai prochain, à midi, au café de Hewlett, la négresse JULIE, âgée de 25 ans et son enfant nommé Harriette, saisies dans l'affaire ci-dessus.

12 avril. L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Attendu que Baptiste St. Amand et Patrice Arrago, de la paroisse St. Charles, se sont adressés à moi, pour faire annuler un cautionnement de douze mille piastres par eux souscrit le 22e. jour de juin 1832, comme caution et conjointement avec Anacharsis Luminais, principal, et shériff des paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement et [illegible] hypothèques ne soient radiés et annulés.

Donné [illegible] signature et le sceau de l'Etat [illegible] de la Nouvelle-Orléans, le 13e. jour [illegible] et la 57e. année de l'indépendance [illegible].

[L. S.]

(signé) A. B. ROMAN,
Par le gouverneur, GEO. EUSTIS,
Secrétaire d'Etat.

15 avril—30

JUS DE CITRONS—30 tierçons, jus de citons 1ère qualité, à vendre par TUYES & CO,
rue Royale, No. 107.

1 avril

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir:

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de daim tané, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA,
rue Condé et Dumaine.

22 av

ARTICLES MILITAIRES.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans, formant le surplus des équipemens de la compagnie des *Dragons Louisianais*, savoir:

26 Portemanteaux verts,
24 paires Aiguillettes jaunes,
23 paires Epaulettes en laine jaune,
19 paires Gants à la Crispin,
29 Gibernes montées en cuivre,
25 Ceintures do. do.
7 Mors de bride plaqués, 17 paires d'étriers,
22 Dragonnes, 5 Gourmettes,
1 pièce et demie gallon jaune,
22 Garnitures de grenade, 8 Martingales,
7 Brides montées, 8 Sangles,
8 Chabraques, 18 plaques pour poitrail,
28 Casques, 29 Sabres (fourreaux en cuivre,)
1 Selle, 5 douzaines d'Eperons, 22 paire. de Fontes.
12 aunes Drap jonquille, 36 do. cramoisi,
2 pièces Drap vert,
17 paires Aigles brodées (jaunes),
24 paires Pistolets d'Arçon,

Ces objets sont de la meilleure qualité, et tous confectionnés en France, par commande particulières du soussigné.

14 av—☞ E. JOHNS,
rue de Chartres, No. 118.

LE SOUSSIGNE allant en France faire ses achats, a l'honneur de prévenir les dames et [illegible] que son magasin sera constamment assorti de marchandises dans son genre, en première qualité, comme [illegible] quitté.

Il attend par les premiers arrivages de [illegible] assortiment de nouveautés.

Pendant son absence, M. Jules Boileau, coiffeur, tout récemment arrivé de Paris, attaché à son établissement, confectionnera tous les ouvrages en cheveux qui pourront être demandés, et il ne laissera rien à désirer par le soin qu'il y portera.

Les apprenties en coiffure que l'on désirera mettre seront, comme par le passé, soumises aux soins de son épouse pour les premiers principes; et se charge de donner lui-même à son arrivée les dernières leçons selon les nouvelles modes. GAULHIAC; 1 mai.

CARROSSES, CABRIOLETS &c.—Le soussigné vient de recevoir par les navires Sarah Ralston, Florida et Saratoga, deux carosses et quatre cabriolets, de la manufacture de Jno. Clark & son, et de G. & A. Carter, (Newark) N. J. En main, barrouches, cabriolets, tilburies, chars-à-bancs, &c., à vendre au comptant, à des prix modérés. W. WALTON,

22 avril rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

AVIS.—Tous ceux qui doivent aux soussignés ou qui auraient des réclamations contre eux, aussi tous ceux qui doivent à la succession de Mr. Bernard Duchamp, ou ont des réclamations contre elle sont priés de venir régler leurs comptes [illegible] No. [illegible], chez Messrs.

4 avril KENNEDY & DUCHAMP

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi, neuf mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Honoré Landraux junior, les propriétés foncières, esclaves et actions ci-après décrits, savoir:

PROPRIETES FONCIERES.

Une grande bâtisse à trois étages, divisée en trois maisons contigues, avec les cuisines et chambres à domestiques en dépendant, construites sur un lot de terre mesurant 60 pieds de face à la rue Royale, et cent un pieds à la rue St. Philippe, chacune des dites maisons qui font partie de la dite bâtisse, est composée d'un magasin au rez-de-chaussée, d'une salle de réception et d'une salle à manger au second étage, de deux chambres à coucher au troisième étage, et d'un vaste grenier. Une des dites maisons, savoir: celle attenant à la maison de l'encoignure, n'a ni cuisine ni chambres à domestiques.

Une batisse de derrière, composée de deux chambres en bas, de deux au second étage et de deux au troisième, destinées à servir de cuisine et de chambres à domestiques, dépend de la maison de l'encoignure.

Une autre bâtisse de derrière semblable à la précédente, (avec la seule différence que la première est couverte en ardoise comme la maison principale, et la dernière couverte en tuiles plattes), dépend de la maison qui se trouve à l'extrémité du dit lot de terre et qui fait face à la rue Royale, lesquelles susdites bâtisses sont sujettes à un bail qui expirera le premier octobre prochain.

1 **LOT** de terre mesurant 64 pieds de face à la rue Condé, et 129 pieds 7 pouces de face à la rue du Maine (mesure américaine) sur la plus grande partie duquel lot de terre sont construites les bâtisses suivantes, savoir:

Une grande maison à deux étages, occupant toute la façade du dit terrain sur la rue Condé, et 78 pieds 7 pouces de façade sur la rue du Maine, la dite maison divisée en trois, chacune composée d'un magasin au rez-de-chaussée, et deux chambres au second étage, et ayant chacune dans la cour, une cuisine et deux chambres à domestiques; sur le reste du dit lot se trouvent les bâtisses suivantes savoir:

Une petite maison à un étage, faisant face à la rue du Maine, composée de quatre chambres, une galerie derrière, une cave et un petit cabinet à chaque bout de la dite galerie, une petite cour, et une bâtisse de derrière composée de quatre chambres; lesquels lots de terre et bâtisses doivent être divisés en trois lots séparés, conformément à un plan qui sera exposé à la vente, savoir:

Le **LOT**, No. 1. formant l'encoignure des rues Condé et du Maine, mesurant 20 pieds de face à la rue Condé sur 78 pieds 5 pouces ⅞ de profondeur (mesure américaine), et face à la rue du Maine, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, savoir:

Une maison divisée en un magasin au rez-de-chaussée, et deux chambres au second étage; dans la cour est une cuisine et deux chambres à domestiques. Cette maison est vendue sujette à un bail, qui expirera le 1er. octobre prochain.

Le **LOT**, No. 2., attenant au lot qui vient d'être décrit, et mesurant 43 pieds 11 pouces ⅞ de face à la rue Condé, sur 78 pieds 5 pouces et ⅞ de profondeur (mesure américaine); ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en deux magasins au rez-de-chaussée et 4 chambres au second étage, ainsi qu'en deux cuisines et 4 chambres à domestiques. Cette maison est aussi sujette à un bail qui expirera le 1er. octobre prochain.

Le **LOT**, No. 3., (derrière les lots No. 1 et 2.) mesurant 44 pieds un pouce de face à la rue du Maine sur 63 p. 11 pouces ⅞ de profondeur (mesure américaine) avec une petite maison en briques à un étage, consistant en quatre chambres, une galerie derrière, une cave, un petit cabinet à chaque bout de la dite galerie, une petite cour et une bâtisse de derrière contenant quatre chambres.

Un **LOT** de terre, situé à l'encoignure ouest des rues Amour et Marigny, mesurant 60 pieds français de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds à la rue Marigny, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent consistant en une maison à un étage briquetée entre poteaux, composée de quatre chambres, une galerie, deux cabinets et deux petites caves au-dessous, une cuisine en bois, composée de quatre chambres, couvertes en bardeaux.

ESCLAVES.

1o. **ADELE**, négresse âgée d'environ 37 ans, avec ses trois enfans, Ursule d'environ 7 ans, Angela d'environ 13 ans et Agenor d'environ 12 ans.

2o. **JOE**, nègre âgé de 25 ans.

3o. **LAMETT**, nègre âgé d'environ 19 ans.

4o. **EDWARD**, nègre âgé de 25 ans.

5o. **BETSEY**, négresse âgée d'environ 30 ans, avec ses deux enfans Marguerite, âgée de cinq ans et Emily, âgée de 2 ans.

ACTIONS.

12 Actions de la compagnie d'assurance des négociants, sur chacune desquelles actions trente piastres ont été payées.

12 Actions de la compagnie des architectes, payées en entier.

Et le même jour et à la même heure, j'exposerai aussi en vente, les propriétés foncières et actions ci-après décrites appartenant à la société commerciale qui existait entre feu Honoré Landreaux junior et Léon Chabert.

PROPRIETES FONCIERES.

Un **LOT** de terre situé dans la rue Toulouse, entre les rues Chartres et Royale, mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 122 pieds, à laquelle profondeur le dit terrain en tirant une ligne parallèle à celle de devant, a trois pieds de plus de largeur et s'étend avec cette augmentation à une nouvelle profondeur de 58 pieds.

Toute la profondeur étant en conséquence de cent quatre vingt pieds, le tout mesure française, sur lequel lot de terre existe une maison solide à deux étages, cuisine et chambres à domestiques.

Un **LOT** de terre, situé dans la rue Royale, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, No. 11 d'un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le quatre janvier de la présente année, mesurant 24 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, 103 p. d. 11 pouces sur les lignes qui le séparent à droite du lot No. 10, 24 pieds 2 pouces 4 lignes sur les limites qui le séparent dans la profondeur du lot No. 14, et 103 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare à gauche du lot No 12, sur lequel lot de terre se trouve une maison neuve en briques à deux étages, cuisine et chambres à domestiques.

La moitié indivise d'un lot de terre et les bâtisses, situés dans la rue Toulouse, entre les rues Bourgogne et Dauphine, mesurant 60 pieds français de face à la rue Toulouse, sur une profondeur d'environ 155 pieds, attenant d'un côté à la propriété de L. Millaudon, et de l'autre à celle de Madame Santo, sur lequel lot de terre il y a deux grands magasins en briques avec un *chemin à coulisses* au centre, l'autre moitié de laquelle propriété appartient à la maison de commerce de Peyroux, Rivarde et Co.

ACTIONS.

Neuf actions de la banque de cité de la Nouvelle-Orléans, étant de $100 chaque, sur toutes lesquelles actions $558 69/100 ont été payées.

Deux actions de la compagnie de la presse à coton de la Levée, de mille piastres chaque, payées en entier.

Il sera de plus vendu en même temps et dans le même lieu les actions ci après décrites appartenant à la société de Landreaux frères, dont le dit feu Honoré Landreaux junior était membre.

Une action de la compagnie de la presse à coton de la Levée de mille piastres, payée en entier.

Dix actions de la compagnie du canal Barataria et Lafourche de $100 chaque, payées en entier

CONDITIONS DE LA VENTE.

Les actions comptant, les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, et les propriétés foncières à 6 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale sur les propriétés foncières et les esclaves jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

8 avril. W. F. C. DUPLESSIS Rég.

☞ Les actes de vente seront passés en l'étude de A. Mazureau, aux frais des acquéreurs.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

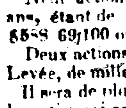

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines,

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 39.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov.—6m

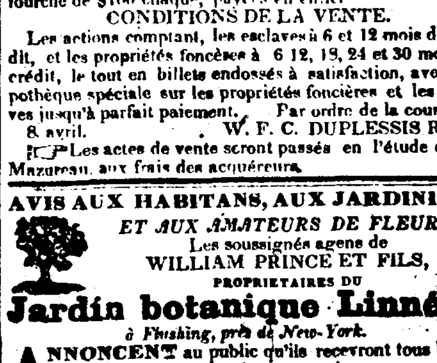

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER.

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents,

DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 39.

LES propriétaires du faubourg Livaudais sont priés d'envoyer sous cachet au greffier de la Cour de Paroisse de Jefferson, quel serait leur prix pour une certaine étendue de terre pour faire un cimetière. Les réponses devront être faites avant le 14 de mai.

3 mai—3 L. LEBRETON DORGENOY.

VENTES A L'ENCAN.

Propriétés de valeur à vendre
PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le samedi, 18 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, les Propriétés suivantes:

Trois Terrains situés au faubourg Ste. Marie, rue Poydras, entre les rues du Camp et St. Charles, désignés par les Nos. 3, 4 et 5; les deux premiers ayant 24 pieds 10 pouces de face à la rue Poydras, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur. Le No. 5 a 24 pieds 11 pouces face à la même rue, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur; il existe sur les dits lots deux maisons briquetées entre poteaux, qui sont actuellement louées à $65 par mois.

Un Terrain rue Gravier, entre les rues du Magasin et Tchoupitoulas, mesurant 48 pieds 8 pouces de face à la rue Gravier, sur 38 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tchoupitoulas, et 46 pieds [illegible] de l'autre côté, et mesurant 38 pieds 2 pouces dans la ligne du fonds: il existe sur le dit lot deux magasins à étages et en briques, couverts en tuiles, qui se louent $80 par mois.

Deux Terrains rue Baronne, côté ouest, entre les rues Girod et Julie, désignés par le No. 50, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Baronne, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Plus—Quatre Lots de Terre, situés au faubourg La Course, dans l'ilet No. 89, ayant chacun 30 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur, le dernier formant encoignure des rues Bacchus et Euterpe.

Les conditions, qui seront avantageuses aux acheteurs, seront annoncées au moment de la vente. 7 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mercredi, 15 mai, au café Hewlett, à midi, une pièce de terre à 3 milles au-dessous de la ville, ayant un arpent de face sur 40 de profondeur avec droit à double concession, borné d'un côté par la propriété de M. Mioton et de l'autre par celle de M. Jandron avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions:	$5,280 payable le 1er. novembre			1833.
	4,960	"	"	1834.
	4,640	"	"	1835.
	4,320	"	"	1836.

Et la balance à un an, en billets endossés à satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Aussi les 4 nègres suivants:

Wilson,	âgé de	27 ans.
Jessy	"	24 "
Washington,	"	20 "
George	"	21 "

Conditions 6 et 12 mois de crédit, en billets endossé et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Carlisle Pollock, aux frais des acquéreurs. 6 mai

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 11 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les **18 TETES D'ESCLAVES**, ci-après dénommés, créoles ou depuis très long temps dans le pays;

1. Daniel, nègre de champ, âgé de 30 ans, charretier, laboureur, pioche et bon sujet.
2. Hepheny, nègre de champ, âgé de 30 ans, laboureur, pelle, pioche, hâche, ne pouvant se servir d'une main depuis environ 3 ans.
3. Benson, do. âgé de 28 ans, pelle, pioche et hâche.
4. Charles, do. âgé de 26 ans, do.
5. Jeffray, do. âgé de 28 ans, do.
6. Tonny Dimba, do. âgé de 28 ans, do.
7. Bernard, créole âgé de 48 ans, laboureur, charretier, pelle, etc.
8. Honoré, tonnelier, âgé de 45 ans, ayant une hernie.
9. Etienne, âgé de 35 ans, pelle, pioche et hâche
10. Louis Keto, âgé de 50 ans, charretier, vendeur de lait, adonné à la boison et ayant un rhumatisme au genou.
11. Ortis, âgé de 45 ans, pelle, pioche et hache.
12. Victor, âgé de 22 ans, idem, aimant à boire.
13. Philémon, âgé de 32 ans, gardien d'animaux, malade.

14 et 15. Lucie, âgé de 30 ans, et son enfant Jacques, âgé de 6 ans, négresse de champ.

16. Charlotte, âgée de 30 ans, aimant à boire, bonne au champ.
17. Venus, âgée de 60 ans, infirme.
18. Sannon, fou.

Les vendeurs ne leur connaissent d'autres vices et maladies que ceux mentionnés ci-dessus, mais les dits esclaves étant vendus pour clore un intérêt en commun, ils ne garantissent que le titre de propriété et font la condition expresse que l'esclave adjugé sera pour le compte de l'acheteur, sans droit de réclamation contre les vendeurs. Les conditions sont ¼ comptant, ½ à 1 an, et ¼ à 2 ans, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les acheteurs auront le droit d'escompter leurs billets à 8 pour 100 l'an. Les actes de vente se passeront chez M. Stringer, not pub. 6 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le samedi 11 mai courant, à la Bourse Hewlett, à midi, **250 TERRAINS AU FAUBOURG WASHINGTON.**

La grande demande de terrains dans la partie inférieure de la ville, a engagé les agens de M. Jacques Dousson, à diviser en terrains et à mettre en vente cette propriété connue sous le nom d'habitation Dousson, formant le premier bourg Déclouet, près le faubourg Washington. Une portion des terrains qu'on offre à vendre, est depuis longtems cultivée et offre tous les avantages qu'on peut désirer pour établir une résidence. Les terrains sont élevés et le site est parfaitement sain; et tous les jours cette partie de la ville augmente en améliorations. On engage le public à aller visiter les lieux avant le jour de la vente; on pourra se procurer des voitures, *gratis*, en s'adressant à Tricou et Canonge, encanteurs.

Conditions payables aux 1ers. de mai 1834, 1835 et 1836, en trois paiements égaux; en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront chez Carlile Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs qui devront également à leurs frais, se faire mettre en possession. 4 mai

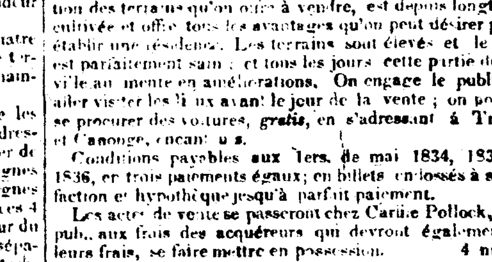

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS

L'ESCADRON montera-à-cheval dimanche prochain, 12 courant, en grande tenue, pantalon blanc, et se réunira sur la Place du cirque, à 8 heures précises du matin. Par ordre du commandant,

7 mai H. C. CAMMACK, adj.

LANCIERS D'ORLEANS,

LA compagnie montera à cheval, dimanche prochain, 12 du courant, à 7 heures et demie du matin et se réunira sur la place Lafayette, équipement complet, lance, et en pantalon blanc.

On recommande la plus belle tenue ainsi que la présence de tous les membres de la compagnie. Par ordre du capitaine commandant,

7 mai X. LECOURT DE BILLOT
maréchal des logis chef.

LE BATAILLON D'ARTILLERIE prendra les armes dimanche prochain, 12 courant, à 8 heures du matin, veste bleue et pantalon blanc. Equippement complet.

6 mai SAUTON, adj. major, *pro-tem.*

PONTONIERS—3EME. COMPAGNIE D'ARTILLERIE,
ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 12 du courant, à 8 heures précises du matin, équipement complet, veste bleue et pantalon blanc, le lieu du rendez-vous est sous la maison des cours.

Par ordre du capitaine,

7 mai H. DE RE, serg. major.

GRENADIERS,

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 12 courant, à 8 heures du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous en uniforme, pantalon blanc et veste bleue.

Par ordre du capitaine,

8 mai B. DUPERAIN, serg. major.

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes le dimanche 12 du courant, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'obligation—uniforme complet, veste bleue et pantalon blanc. L'appel se fera à 8 1-2 heures.

Par ordre du capitaine,

4 mai THOS. BLOIS, sergent-major

VOLTIGEURS D'ORLEANS,
ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, à 7 heures et demie précises du matin, en grande tenue, plumet et pantalon blanc. On se réunira au lieu ordinaire du rassemblement. Par ordre du capitaine,

7 mai MONDELLI pre. sergent.

TIRAILLEURS LOUISIANAIS,
ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 12 mai, à 8 heures du matin, pour une revue d'inspection, [illegible] et pantalons blancs; l'appel se fera à 8 heures un quart, les réglemens seront appliqués dans toute leur rigueur: réunion chez [illegible].

7 mai C. JAQUET, sergent-major.

CAZADORES DE ORLEANS.

POR órden del capitan, la compañia tomará las armas el domingo prócsimo 12 del corriente, á las 6 de la mañana y se reunirá en el parage acostumbrado, con casaca paño, pantalon blanco y morrion con ponpon, para una de las revistas de obligacion prescritas por la ley.

7 de mayo—5 RAFAEL PEREZ, sargento.

CHASSEURS D'ORLEANS,
ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche, 12 mai, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'obligation, uniforme complet, veste bleue et pantalon blanc.

Par ordre du capitaine,

8 mai V. GOUY, sergent-major.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, vendredi, 10 mai courant, à la Bourse Hewlett, à midi, 220 terrains de valeur, dépendant de la propriété de Mme. veuve Castanedo, sur le chemin du Bayou, et amplement désignés sur le plan dressé par Bringier, arpenteur-général, le 28 avril 1833, et exposé à la Bourse.

La situation avantageuse de ces terrains à travers lesquels s'effectuera avant long-temps la prolongation de la rue de l'Esplanade, est trop bien connue pour nécessiter ici de plus amples détails, et en fait un objet digne sous tous les rapports d'attirer l'attention des spéculateurs.

Conditions: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui devront également à leurs frais, se faire mettre en possession. 1 mai

PAR J. LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse de cette ville, il sera vendu, le 28 mai courant, au café Hewlett, à midi, pour compte des créanciers de Francis M' Mahon, débiteur absent:

L'esclave **ISAAC**, âgé d'environ 33 ans, acclimaté, ayant été plusieurs années dans le pays, ouvrier pleinement garanti contre les maladies prévues par la loi. S'est absenté quelquefois et on ne le garantit pas contre le vol.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Hugues Pédesclaux esq., notaire public, aux frais de l'acheteur. 2 mai

PAR JACOB LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la cour des preuves et pour compte des héritiers de feu Wm. N. M'Donough, il sera vendu au café Hewlett, à midi, samedi 11 du courant:

5 Actions de la presse à coton, à 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Aussi l'esclave Fontain à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 2 mai

PAR TRICOU et CANONGE.

IL SERA vendu le mardi, 14 mai prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, trois terrains de valeur situés dans les communes de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 26 avril courant, et mesurant, au pied anglais, conformément au dit plan, savoir:

Le No. 1, soixante trois pieds onze pouces deux lignes, face à la rue du Marais, sur cent vingt sept pieds, dix pouces cinq lignes de profondeur.

Le No. 2, Trente deux pieds de face à la rue Jackson, entre les rues du Marais et Villeré, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Et le No. 3, contigu au précédent, 31 pieds 11 pouces 2 lignes, face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Sur le No. 1, se trouve une maison en bois de 32 pieds sur 33, composée de 4 appartemens et d'une galerie sur le devant, de dix pieds: la maison est à six pieds d'élévation au-dessus du sol, et le bas contient deux chambres à domestiques, une cave et une cuisine; il y a de plus dans le fond un hangard de soixante trois pieds, couvert en bardeaux: ce terrain est très-élevé, le propriétaire y ayant fait mettre plus de 1000 charretées de sable du fleuve: la maison est louée à bail à raison de vingt piastres par mois pour jusqu'au 31 juillet 1835, et elle sera vendue sujette à ce bail.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 avril.

PAR H. J. DOMINGON.

LUNDI, 27 mai prochain, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, à midi, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, sous la date du 23 avril 1833, les propriétés suivantes, dont un tiers indivis appartient à la succession Freué de Lalande, alias de Lallance, décédé.

10 TERRAINS situés dans la paroisse Jefferson, faubourg Religieuses, dans l'ilet No. 6, comme suit: le Terrain No. 58, formant l'encoignure du Quai des Dryades et de la rue St. André, mesurant 42 pieds 6 pouces de face sur la première et 120 pieds 2 pouces de profondeur, et de face à la seconde; 120 pieds sur la ligne qui le divise du Terrain No. 58, ayant sur la ligne du fond 46 pieds 4 pouces 4 l.

Le Terrain, No. 58, contigu au précédent, ayant 30 pieds de face au Quai des Drayades, sur 120 pieds de profondeur.

Les Terrains Nos. 59, 60, 61, 62, 63, 64 et 65, ayant les mêmes dimensions que le Terrain No. 58, et faisant face au Quai des Nayades.

Le Terrain No. 66, formant l'encoignure du Quay des Nayades et de la rue Félicité, ayant 42 pieds 6 pouces 2 lignes de face au Quai des Nayades, sur 120 pieds 4 lignes de profondeur et de face à la rue Félicité, 120 pieds sur la ligne qui le divise du No. 65, et dans la ligne du fond ayant 46 pieds 3 pouces 2 l. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Nouvelle-Bourse, avant et au moment de la vente.

Conditions: un quart payable le 17 août 1833, un quart le 17 août 1834, un quart le 17 août 1835 et l'autre quart le 17 août 1836, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 26 av

PAR F. DUTILLET.

LE vendredi 24 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, il sera offert en vente publique, par ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St-Bernard, en date du 13 avril 1833, et conformément à la délibération de l'assemblée de famille des enfants mineurs de feu *Antoine Bienvenu fils*, l'un des intéressés,

UNE HABITATION,

Etablie en sucrerie, située dans la dite paroisse, à 18 milles de la Nouvelle-Orléans. La dite habitation mesure 20 arpents de chaque côté du bayou-aux-bœufs, sur 40 de profondeur. Il existe sur cette terre deux grands canaux d'égout, l'un tombant dans le lac Borgne: elle est très-productive, facile à travailler et également convenable à la culture du coton. Les établissements qui sont nouvellement bâtis, consistent, 1°. en deux Maisons de maître, une à étage située au centre de l'habitation, l'autre à la borne inférieure; Sucrerie et Purgerie en briques, avec une machine à vapeur anglaise, à laquelle est adaptée une scie; Ecurie pour 40 chevaux et Grenier suffisant pour loger le fourrage de l'année, Magasin sur soles pouvant contenir cinq ou six mille barils de maïs, remise, hôpital, pigeonnier, poulailler et cabanes à nègres. Tous les dits établissements sont en bon état et pour la plupart neufs.—Il y a cent-cinquante arpents de souches d'un an, et cent-soixante-dix arpents de plant, ce qui présage une belle récolte. Cette terre est sans contredit la plus belle de la Terre-aux-Bœufs.

Vingt-quatre Chevaux anglais en bon état, un Cheval créole et quatre Mulets, cinq paires de Bœufs domptés, 3 dito bruts, trois Taureaux, huit Vaches et leurs suivants 2 dito sans veau, 2 Taures pleines, 54 Moutons, 20 gros Cochons et 30 petits, 8 grandes Charrettes avec roues de rechange, une petite dito, 8 grandes Charrues, et une petite, 3 paires de Ruelles, 7 Montures de charrues, 30 Hâches, 40 Pelles, 60 Pioches; en un mot, tous les Outils Aratoires nécessaires à l'exploitation d'une habitation-sucrerie.

La dite habitation sera, conformément à la délibération de l'assemblée de famille des mineurs susnommée, criée avec tous les outils aratoires, animaux, charrettes et autres accessoires (les nègres exceptés) à un, deux, trois, quatre et cinq ans de terme; et au cas où à ces conditions elle ne serait pas vendue, elle sera immédiatement recriée avec LES ESCLAVES, au nombre de cinquante-trois, et vendue aux conditions suivantes: dix-mille piastres comptant; le reste à un, deux, trois, quatre et cinq ans de terme, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, les billets domiciliés à la Banque de la Louisiane.

Les personnes qui désireraient visiter l'habitation sont invitées à se présenter sur les lieux, où on leur fournira tous les renseignemens qu'elles pourraient désirer.

22 avril—12, 8 [illegible]

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 11 mai, 1833, à la bourse Hewlett, à midi précis, il sera vendu un beau **LOT DE TERRE**, faisant encoignure des rues Toulouse et Bourgogne, et mesurant sur chacune des rues 120 pieds français. Sur le dit lot il existe une grande bâtisse en briques donnant sur les deux rues et divisé en quatre magasins, lesquels produisent dans ce moment $1680 par an de loyer et sont toujours loués.

Le présent lot de terre est sujet envers la corporation de cette ville à une rente annuelle de quatre vingt onze piastres sur un capital de $1820.

On vendra le tout ensemble d'après le plan de M. Zimple, déposé à la Bourse.

Conditions—$4 00 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 mai

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu à la Bourse de Hewlett le vendredi 17 mai prochain, à midi précis, d'ordre de la Cour du premier district et au nom de F. H. Petitpain, syndic des créanciers de Juan Vivas, les propriétés ci-dessous désignées, abandonnées par lui à ses créanciers.

1°. Un emplacement situé au faubourg Marigny, faisant partie du terrain désigné sous le No. 250, formant l'encoignure de la place Washington, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Grands Hommes et 100 pieds de face à la rue des Français, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent.

2°. Deux négresses,—l'une nommée [illegible], âgée de 45 à 50 ans; et l'autre nommée [illegible], âgée de 50 à 55 ans.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, not. public, aux frais des acquéreurs. 22 av

$20 DE RECOMPENSE.

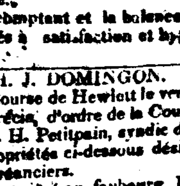

[illegible] la geole, [illegible] nommée [illegible] ou [illegible] d'environ [illegible] elle n'a aucune [illegible] quand on lui [illegible] quelquefois en [illegible]

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous les peines de la loi.

ARTHUR FORSTER,
3 mai—15 rue Condé, No. [illegible].